Image not found or type unknown

arret de la Penssion alimentaire pour un enfant majeur

Par **thomarlau**, le **06/10/2009** à **10:44**

Bonjour,
sur mon jugement de divorce il est stipuler ,que je doit payer une pension alimentaire a mes enfants jusqua leur majeurite et quil ne soit plus scolariser ,a ce jour un de mes fils est dans ce cas la ,il a 20 ans est plus scolarise puisqu il travail , ma question est , si je respecte mon ordenance puis je arreter de payer la pension des maintenant sans passer par le juge aux affaires familliale .
je vous remerci de votre attention
salutations
thomarlau

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés